

Les sorties en permission sont autorisées sur avis médical et décision du Directeur. Elles débutent le vendredi à **17h** et ne peuvent pas dépasser la durée légale de 48h.

Vous devez impérativement avertir l'infirmier :

- <u>Au moment de votre départ</u> : pour réaliser l'enregistrement informatique de votre sortie, recevoir les consignes et prescriptions médicamenteuses.
- <u>Au moment de votre retour</u>: pour réaliser l'enregistrement informatique de votre retour.

Les transports sanitaires sont à la charge du patient. La responsabilité de l'hôpital n'est plus engagée sur votre temps de permission.

FORMALITES DE SORTIE

Il est fortement conseillé d'anticiper votre sortie : kinés, soins ou aides à domicile, aménagements, etc.

Une assistante sociale peut vous accompagner dans vos démarches. Vous pouvez la joindre par téléphone au 04 32 75 38 19.

Le jour de votre sortie, il vous est demandé :

- d'une part, de passer au bureau des infirmières pour récupérer vos documents de sortie
- d'autre part, de vous rendre au service de gestion administrative du patient pour régulariser votre hospitalisation et récupérer votre bulletin de situation.

Afin d'améliorer la qualité de nos prestations, nous vous remercions de bien vouloir :

- Remplir le questionnaire de Sortie
- Nous communiquer votre adresse e-mail afin de participer au dispositif national de mesure la satisfaction des patients hospitalisés E-Satis.



SERVICE DE MEDECINE PHYSIQUE ET DE READAPTATION MPR

(REEDUCATION FONCTIONNELLE)
Pavillon en rez-de-jardin à proximité du « Village »

REGLES DE VIE

Être admis en service de Médecine Physique et de Réadaptation MPR (rééducation) signifie que le retour à domicile est proche.

Aussi, l'objectif de votre prise en charge est l'AUTONOMIE.

Tous les intervenants (médecins, infirmiers, aides-soignants, ergothérapeutes, masseur-kinésithérapeutes...) opèrent en ce sens.

Afin que votre séjour se déroule dans les meilleures conditions et pour le bon fonctionnement du service, nous vous invitons à prendre connaissance de ce document d'informations.

Toute l'équipe vous souhaite un agréable séjour en notre compagnie. N'hésitez pas à nous solliciter pour tous renseignements complémentaires.

Chef de service MPR: Dr Delphine JEROME

Praticien hospitalier MPR: Dr

Praticien hospitalier: Dr Estelle ARNOULT-BONNET

Dr

Cadre supérieur de santé : *Mme Caroline TOURETTE*Cadre de santé : *Mme Sandrine BLANQUET*

Numéros utiles:

Secrétariat médical : 04 32 75 38 01

• Fax: 04 32 75 38 09

Secrétariat service social : 04 32 75 33 07

Mme Anne Fessai, Assistante sociale: 04 32 75 38 19

Centre Hospitalier d'Avignon – Rééducation fonctionnelle – Règles de vie – REE INF 02 D - Version n°7 – Septembre 2023 - Rédigé par : CS Service Rééducation - Validé par : Chef de Service Rééducation-

SECTEUR MEDICAL ET PARAMEDICAL

Visite des médecins spécialisés en Médecine Physique et de Réadaptation (MPR) :

		Dr Arnoult	Dr Jérôme
		Rééducation Ortho-traumatologie	Rééducation Neurologie
Lundi	Matin	X	
	Après-midi		X

Les familles sont reçues par le médecin sur rendez-vous : 04.32.75.38.01.



Une tenue de ville est exigée pour se déplacer dans l'enceinte de l'établissement et en salle de rééducation.

Préférez des vêtements où vous êtes à l'aise (pantalon, survêtement ou jupe ample) et des chaussures qui tiennent aux pieds.



Les soins infirmiers sont nécessaires en postopératoire.

Nous vous remercions d'être présent dans votre chambre à l'heure convenue avec l'infirmière.

Il est <u>interdit</u> de garder des médicaments personnels dans vos chambres afin d'éviter toute interférence médicamenteuse.

Pour les traitements particuliers, référez-vous auprès du médecin ou le cas échéant à l'infirmière.



Doit être suivie de façon assidue 1 à 2 fois par jour du lundi au vendredi, supervisée par 1 ou plusieurs rééducateurs et continue en chambre par les sollicitations du personnel soignant.

Les horaires de rééducation sont communiqués par vos rééducateurs (kiné, ergo, orthophoniste...).

Utilisé pendant les séances de rééducation ou après. Il permet de diminuer les douleurs et l'inflammation.

Le pack est à poser 15 à 20 minutes sur les parties douloureuses.

N'hésitez pas à le demander au poste de soin et à **le ramener**.

Prescris par le médecin, ils visent à diminuer le risque de phlébite post-opératoire.

Ils sont placés le matin, après 20 minutes de **position allongée**.

Un soignant vous aidera à les mettre en cas de difficulté.

SECTEUR HOTELIER

Rappel: Il est INTERDIT de FUMER dans les chambres



Les repas

	Servi en Chambre	Servi en Salle à manger
Petit déjeuner	≈ 8h00	
Déjeuner		≈ 12h10
Goûter	≈ 16h00	
Diner	≈ 18h30	

Le déjeuner est servi en chambre sur dérogation médicale.

Les régimes sont supervisés par le service diététique.

Remarque: il est INTERDIT de nourrir les animaux du parc.



La chambre individuelle est payante (tarif à demander au personnel soignant).

Veuillez-vous renseigner auprès de votre mutuelle afin de connaître vos droits ainsi que la durée.

Si vos moyens ou votre mutuelle ne vous permettent pas de la financer, vous êtes susceptible, en fonction des besoins du service, de devoir la céder pour une chambre double.



Les visites sont autorisées :

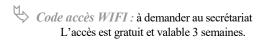
- Du lundi au vendredi de 13h à 20h
- Week-end et jours fériés de 11h à 20h

En chambre double, 2 visiteurs à la fois sont autorisés.

Pour votre confort, des salons sont à votre disposition.

Ces règles peuvent être adaptées en fonction de la situation sanitaire.

Les visites sont **INTERDITES** en **SALLE DE REEDUCATION**, prévoyez vos visites <u>en dehors de</u> yos horaires de rééducation.





Afin d'éviter tout risque de vol, il est fortement déconseillé de garder de l'argent ou des objets précieux dans votre chambre.

Des coffres sont mis à votre disposition. Demandez la clé au Cadre de Santé.

L'hôpital décline toute responsabilité.